

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet qui s'est déroulée **le 18 Septembre 2026** décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 112-2026	Modification des maquettes et MCCC pour la Faculté de Santé 2026-2027. • Licence Cycle Préparatoire et Diplômant en Ingénierie et Santé (PDIS)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification des maquettes et MCCC pour la Faculté de Santé 2026-2027.

- Licence Cycle Préparatoire et Diplômant en Ingénierie et Santé (PDIS)

Document annexé.

A Saint Etienne, le 18 Septembre 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe


Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 35	REPRESENTES : 00	VOTANTS : 26
QUORUM : 18		

POUR : 23	CONTRE : 01	ABST : 02
-----------	-------------	-----------

